

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 FEVRIER 2024

N°2024/01

MATIERES DELEGUEES par le Comité Syndical au Président

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 15 février, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 08 février 2024, se sont réunis, à la salle des fêtes de Flocques, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	42	44

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	27	6

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val) S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) J.C.CAJOT W.LOISEL (S) (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUessin (Criel-sur-mer) T.PAUL (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET C.LEMAITRE (S) (Douvrend-services AEP et ANC) C.ADAM S.QUENEUILLE (S) (Etalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) D.BOULENGER Y.COSSIN (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX (Guerville) M.GUILLER (S) (Les Ifs) M.DUMONCHEL F.HURARD (S) (Londinières) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) V.WIPLIEZ (S) (Melleville) D.LELONG D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) D.BLANCHE J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) M.MENIVAL (S) (Petit-Caux) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) J.M.BEAURAIN F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : J.BLONDEL (Baromesnil) L.LEROY (Douvrend-services AEP et ANC) M.DONA (Etalondes) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) S.DUBUC (Les Ifs) J.LECOURT (Londinières) A.JOIN (Melleville) G.FECAMP (Petit-Caux) J.J DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : M.BORDJI à B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) N.AVISSE-GROUT (Canehan) à M.FROMENTIN

Absent(e)s-Excusé(e)s : C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) F.BOCLET (Bazinval) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-mer) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) E.LANNEL (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) N.CATTEAU E.DEFRETIN (Incheville) P.RECOULES (Melleville) C.RODIER M.RASSE (Millebosc) J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) D.ROCHE (St-Pierre-en-Val) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Malo BIARD

Date de publicité de l'avis de convocation : 08/02/2024

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

N°2024/01

MATIERES DELEGUEES par le Comité Syndical au Président

Vu les articles L 2122-22, L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 22 juillet 2020 donnant délégation au Président en matière de marchés publics à procédure adaptée,

Le Comité Syndical est invité à prendre connaissance des décisions qui ont été prises en vertu de la délégation consentie à Monsieur le Président :

- L'acquisition d'un copieur destiné au service assainissement non collectif, pour un montant de 2785 € HT auprès de RICOH. Le forfait technique s'élève à 59.97 € HT par trimestre, le coût des copies noir et blanc à 0.004€ HT l'unité, et celui des copies couleur à 0.032 € HT.
- La signature d'un marché de Diagnostic Génie-Civil Amiante et Plomb, dans le cadre de la 91^è tranche d'eau potable avec l'entreprise QUARDINA (BIHOREL). Le marché s'élève à 14 505 € HT.
- La signature d'un marché de levés topographiques, dans le cadre de la 91^è tranche d'eau potable, avec l'entreprise BRAY TOPOGRAPHIE (OISSEL). Le marché s'élève à 5 615 € HT.
- La signature d'un marché de géolocalisation et géoréférencement des réseaux enterrés, avec la société NORCEO (76800 ST ETIENNE DU ROUVRAY). Ces prestations seront réalisées dans le cadre de la réhabilitation du réseau d'assainissement du centre bourg de la commune de Criel-sur-Mer (126^è tranche de travaux d'assainissement). Le marché s'élève à 4800 € HT.
- La signature d'un marché de contrôle d'entrée des volumes de la station d'épuration de Cuverville-sur-Yères avec le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Seine-Maritime (LDA76) (ROUEN). Ces prestations seront réalisées dans le cadre de la réhabilitation de la station (128^è tranche de travaux d'assainissement). Le montant s'élève à 331.15 € HT.
- La signature d'un marché de sécurisation provisoire de l'effondrement de voirie à proximité du réservoir de Brunville et de réalisation de forages avec le bureau d'études Alise Environnement (Saint-Jacques-Sur-Darnétal). La sécurisation provisoire de l'effondrement correspondant au comblement avant de réaliser des investigations s'élève à 1 500 €. La réalisation de forages destructifs s'élève à 11 515 € et a pour but de déterminer l'origine de l'effondrement, de lever le risque en cas d'absence d'anomalie ou de modifier le périmètre de sécurité lié à l'effondrement.

Sur proposition du Président, le Comité Syndical, à l'unanimité :

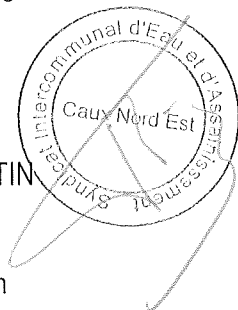
- **prend acte** des décisions qui ont été prises en vertu de la délégation consentie à Monsieur le Président.

Fait et délibéré le 15 février 2024

Extrait certifié conforme

Le Président

Martial FROMENTIN



Le Secrétaire de Séance

Malo BIARD

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site «Télérecours Citoyens» : www.telerecours.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 FEVRIER 2024

N°2024/02

FINANCES – Eau Potable - Rapport d'orientations budgétaires 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 15 février, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 08 février 2024, se sont réunis, à la salle des fêtes de Flocques, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	42	44

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	27	6

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val) S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) J.C.CAJOT W.LOISEL (S) (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUESSIN (Criel-sur-mer) T.PAUL (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET C.LEMAITRE (S) (Douvrend-services AEP et ANC) C.ADAM S.QUENEUILLE (S) (Etalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) D.BOULENGER Y.COSSIN (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX (Guerville) M.GUILLER (S) (Les Ifs) M.DUMONCHEL F.HURARD (S) (Londinières) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) V.WIPLIEZ (S) (Melleville) D.LELONG D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) D.BLANCHE J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) M.MENIVAL (S) (Petit-Caux) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) J.M.BEAURAIN F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : J.BLONDEL (Baromesnil) L.LEROY (Douvrend-services AEP et ANC) M.DONA (Etalondes) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) S.DUBUC (Les Ifs) J.LECOURT (Londinières) A.JOIN (Melleville) G.FECAMP (Petit-Caux) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : M.BORDJI à B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) N.AVISSE-GROUT (Canehan) à M.FROMENTIN

Absent(e)s-Excusé(e)s : C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) F.BOCLET (Bazinval) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-mer) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) E.LANNEL (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) N.CATTEAU E.DEFRETIN (Incheville) P.RECOULES (Melleville) C.RODIER M.RASSE (Millebosc) J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) D.ROCHE (St-Pierre-en-Val) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Malo BIARD

Date de publicité de l'avis de convocation : 08/02/2024

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

N°2024/02

FINANCES – Eau Potable - Rapport d'orientations budgétaires 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

Vu le rapport d'orientations budgétaires présenté par le Président,

Au sein des EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, un débat d'orientations budgétaires, qui s'appuie sur le rapport présenté par le Président, doit avoir lieu au sein de l'assemblée délibérante sur les orientations générales du budget dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Monsieur le Président présente le rapport d'orientations budgétaires.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

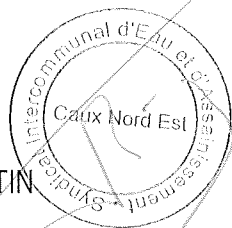
- **prend acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires du service Eau Potable relatif à l'exercice 2024, sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré le 15 février 2024

Extrait certifié conforme

Le Président

Martial FROMENTIN



Le Secrétaire de Séance

Malo BIARD

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site «Télérecours Citoyens »: www.telerecours.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 FEVRIER 2024

N°2024/03

FINANCES – Assainissement Collectif - Rapport d'orientations budgétaires 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 15 février, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 08 février 2024, se sont réunis, à la salle des fêtes de Flocques, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

Membres		
en exercice	présents	votants
62	39	40

Communes		
Adhérentes	représentées	non représentées
31	25	6

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val) S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) J.C.CAJOT W.LOISEL (S) (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUessin (Criel-sur-mer) T.PAUL (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET C.LEMAITRE (S) (Douvrend-services AEP et ANC) C.ADAM S.QUENEUILLE (S) (Etalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) D.BOULENGER Y.COSSIN (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX (Guerville) M.GUILLER (S) (Les Ifs) M.DUMONCHEL F.HURARD (S) (Londinières) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) V.WIPLIEZ (S) (Melleville) D.LELONG D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) D.BLANCHE J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) M.MENIVAL (S) (Petit-Caux) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) J.M.BEAURAIN F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : J.BLONDEL (Baromesnil) L.LEROY (Douvrend-services AEP et ANC) M.DONA (Etalondes) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) S.DUBUC (Les Ifs) J.LECOURT (Londinières) A.JOIN (Melleville) G.FECAMP (Petit-Caux) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : M.BORDJI à B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) N.AVISSE-GROUT (Canehan) à M.FROMENTIN

Absent(e)s-Excusé(e)s : C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) F.BOCLET (Bazinval) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-mer) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) E.LANNEL (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) N.CATTEAU E.DEFRETIN (Incheville) P.RECOULES (Melleville) C.RODIER M.RASSE (Millebosc) J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) D.ROCHE (St-Pierre-en-Val) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Malo BIARD

Date de publicité de l'avis de convocation : 08/02/2024

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

N°2024/03

FINANCES – Assainissement Collectif - Rapport d'orientations budgétaires 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1,
Vu le rapport d'orientations budgétaires présenté par le Président,

Au sein des EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, un débat d'orientations budgétaires, qui s'appuie sur le rapport présenté par le Président, doit avoir lieu au sein de l'assemblée délibérante sur les orientations générales du budget dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Monsieur le Président présente le rapport d'orientations budgétaires.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **prend acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires du service Assainissement Collectif relatif à l'exercice 2024, sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré le 15 février 2024

Extrait certifié conforme

Le Président

Martial FROMENTIN



Le Secrétaire de Séance

Malo BIARD

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site « Télérecours Citoyens » : www.telerecours.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 FEVRIER 2024

N°2024/04

FINANCES – Assainissement Non Collectif - Rapport d'orientations budgétaires 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 15 février, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 08 février 2024, se sont réunis, à la salle des fêtes de Flocques, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Membres		
en exercice	présents	votants
64	41	42

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
32	26	6

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val) S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) J.C.CAJOT W.LOISEL (S) (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUessin (Criel-sur-mer) T.PAUL (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET C.LEMAITRE (S) (Douvrend-services AEP et ANC) C.ADAM S.QUENEUILLE (S) (Etalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) D.BOULENGER Y.COSSIN (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX (Guerville) M.GUILLER (S) (Les Ifs) M.DUMONCHEL F.HURARD (S) (Londinières) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) V.WIPLIEZ (S) (Melleville) D.LELONG D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) D.BLANCHE J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) M.MENIVAL (S) (Petit-Caux) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) J.M.BEAURAIN F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : J.BLONDEL (Baromesnil) L.LEROY (Douvrend-services AEP et ANC) M.DONA (Etalondes) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) S.DUBUC (Les Ifs) J.LECOURT (Londinières) A.JOIN (Melleville) G.FECAMP (Petit-Caux) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : M.BORDJI à B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) N.AVISSE-GROUT (Canehan) à M.FROMENTIN

Absent(e)s-Excusé(e)s : C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) F.BOCLET (Bazinval) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-mer) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) E.LANNEL (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) N.CATTEAU E.DEFRETIN (Incheville) P.RECOULES (Melleville) C.RODIER M.RASSE (Millebosc) J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) D.ROCHE (St-Pierre-en-Val) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Malo BIARD

Date de publicité de l'avis de convocation : 08/02/2024

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

N°2024/04

FINANCES – Assainissement Non Collectif - Rapport d'orientations budgétaires 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

Vu le rapport d'orientations budgétaires présenté par le Président,

Au sein des EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, un débat d'orientations budgétaires, qui s'appuie sur le rapport présenté par le Président, doit avoir lieu au sein de l'assemblée délibérante sur les orientations générales du budget dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Monsieur le Président présente le rapport d'orientations budgétaires.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

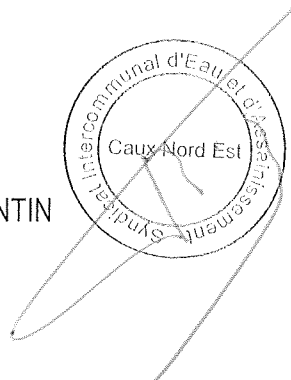
- **prend acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires du service Assainissement Non Collectif relatif à l'exercice 2024, sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré le 15 février 2024

Extrait certifié conforme

Le Président

Martial FROMENTIN



Le Secrétaire de Séance

Malo BIARD

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site «Télérecours Citoyens»: www.telerecours.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 FEVRIER 2024

N°2024/05

FINANCES – Assainissement Non Collectif – Procédure de relance des contrôles d'installations

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 15 février, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 08 février 2024, se sont réunis, à la salle des fêtes de Flocques, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Membres		
en exercice	présents	votants
64	41	42

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
32	26	6

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val) S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) J.C.CAJOT W.LOISEL (S) (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUESSIN (Criel-sur-mer) T.PAUL (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET C.LEMAITRE (S) (Douvrend-services AEP et ANC) C.ADAM S.QUENEUILLE (S) (Etalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) D.BOULENGER Y.COSSIN (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX (Guerville) M.GUILLER (S) (Les Ifs) M.DUMONCHEL F.HURARD (S) (Londinières) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) V.WIPLIEZ (S) (Melleville) D.LELONG D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) D.BLANCHE J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) M.MENIVAL (S) (Petit-Caux) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) J.M.BEAURAIN F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : J.BLONDEL (Baromesnil) L.LEROY (Douvrend-services AEP et ANC) M.DONA (Etalondes) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) S.DUBUC (Les Ifs) J.LECOURT (Londinières) A.JOIN (Melleville) G.FECAMP (Petit-Caux) J.J DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : M.BORDJI à B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) N.AVISSE-GROUT (Canehan) à M.FROMENTIN

Absent(e)s-Excusé(e)s : C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) F.BOCLET (Bazinval) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-mer) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) E.LANNEL (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) N.CATTEAU E.DEFRETIN (Incheville) P.RECOULES (Melleville) C.RODIER M.RASSE (Millebosc) J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) D.ROCHE (St-Pierre-en-Val) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Malo BIARD

Date de publicité de l'avis de convocation : 08/02/2024

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

N°2024/05

FINANCES – Assainissement Non Collectif – Procédure de relance des contrôles d'installations

Par délibération du 14/12/2017, le Comité Syndical a adopté une procédure de relance des contrôles d'installations d'Assainissement Non Collectif, qui n'a pu être mise en œuvre.

Considérant qu'un nombre important d'installations d'assainissement non collectif ne sont pas contrôlées, en raison de l'absence des propriétaires aux rendez-vous de contrôle fixés, il est proposé de mettre en œuvre une procédure de relance des contrôles avec application d'une pénalité.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

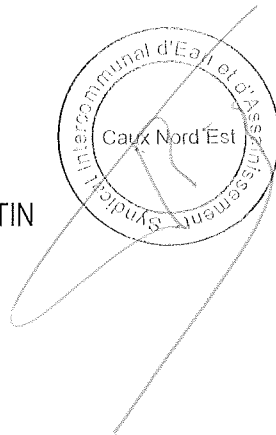
- **D'approuver** la procédure suivante de relance de contrôles de diagnostic ou de bon fonctionnement d'installations d'Assainissement Non Collectif :
 - Envoi de 2 courriers de proposition de rendez-vous de contrôle d'installation avec le propriétaire ;
 - A défaut de présence du propriétaire ou d'un représentant aux rendez-vous, envoi d'un courrier en recommandé avec avis de réception ;
 - A défaut de présence du propriétaire ou d'un représentant au rendez-vous proposé suite au courrier recommandé, application d'une pénalité financière correspondant au cout de contrôle majoré de 100%.

Fait et délibéré le 15 février 2024

Extrait certifié conforme

Le Président

Martial FROMENTIN



Le Secrétaire de Séance

Malo BIARD

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site « Télérecours Citoyens » : www.telerecours.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 FEVRIER 2024

N°2024/06

FINANCES – Cybersécurité – Demande de subvention

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 15 février, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 08 février 2024, se sont réunis, à la salle des fêtes de Flocques, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	42	44

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	27	6

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val) S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) J.C.CAJOT W.LOISEL (S) (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUESSIN (Criel-sur-mer) T.PAUL (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET C.LEMAITRE (S) (Douvrend-services AEP et ANC) C.ADAM S.QUENEUILLE (S) (Etalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) D.BOULENGER Y.COSSIN (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX (Guerville) M.GUILLER (S) (Les Ifs) M.DUMONCHEL F.HURARD (S) (Londinières) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) V.WIPLIEZ (S) (Melleville) D.LELONG D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) D.BLANCHE J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) M.MENIVAL (S) (Petit-Caux) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) J.M.BEAURAIN F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : J.BLONDEL (Baromesnil) L.LEROY (Douvrend-services AEP et ANC) M.DONA (Etalondes) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) S.DUBUC (Les Ifs) J.LECOURT (Londinières) A.JOIN (Melleville) G.FECAMP (Petit-Caux) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : M.BORDJI à B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) N.AVISSE-GROUT (Canehan) à M.FROMENTIN

Absent(e)s-Excusé(e)s : C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) F.BOCLET (Bazinval) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-mer) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) E.LANNEL (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) N.CATTEAU E.DEFRETIN (Incheville) P.RECOULES (Melleville) C.RODIER M.RASSE (Millebosc) J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) D.ROCHE (St-Pierre-en-Val) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Malo BIARD

Date de publicité de l'avis de convocation : 08/02/2024

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

N°2024/06

FINANCES – Cybersécurité – Demande de subvention

Dans le cadre du plan France Relance mis en œuvre par le Gouvernement, les Centres de Gestion de la fonction publique territoriale du Calvados et de la Seine-Maritime ont répondu conjointement à un appel à projet de l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information), visant à soutenir les communes et les établissements publics locaux dans l'acquisition de solutions simples de cybersécurité. Il s'agit concrètement d'apporter une aide financière aux petites structures qui souhaitent élever le niveau de sécurité de leurs outils informatiques et numériques.

Les Établissements publics locaux (communautés de communes, syndicats de communes et autres) dont la population agglomérée est inférieure ou égale à 30 000 habitants sont bénéficiaires.

L'aide financière est accordée aux collectivités et établissements bénéficiaires à hauteur de 50% du coût TTC d'achat et/ou de mise en place des solutions mentionnées ci-après :

- Achat d'un nom de domaine sécurisé pour une durée minimale de 3 ans
- Création et hébergement de boîtes mails sécurisées pour une durée minimale de 3 ans
- Acquisition et mise à jour d'antispam pour une période minimale de 3 ans
- Acquisition et mise à jour d'antivirus pour une période minimale de 3 ans
- Acquisition et mise en place de gestionnaires de mots de passe
- Mise en place de sauvegardes sécurisées et souveraines pour une période minimale de 3 ans
- Mise en place de solutions d'authentification forte

Les demandes de subvention sont à formuler avant le 30 septembre 2024, avant l'engagement des prestations. L'accord de subvention donne lieu à la notification d'une convention de subvention. Tout commencement d'exécution des prestations avant la notification de l'accord de subvention ferait perdre le bénéfice de l'aide sollicitée. Les prestations doivent être réalisées au plus tard trois (3) mois après la notification de la convention de subvention.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

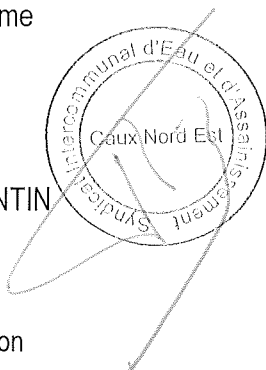
- **D'autoriser** le Président à solliciter auprès du Centres de Gestion de la fonction publique territoriale une subvention pour la mise en place de solutions de cybersécurité.
- **D'autoriser** le Président à signer tout document y afférent, ainsi qu'à mettre en œuvre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 15 février 2024

Extrait certifié conforme

Le Président

Martial FROMENTIN



Le Secrétaire de Séance

Malo BIARD

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MB'.

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site « Télérecours Citoyens » : www.telerecours.fr

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 FEVRIER 2024

N°2024/07

COMMANDE PUBLIQUE – Assainissement Collectif – restructuration de la station d'épuration de Cuverville-sur-Yères – Marché de conception réalisation

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 15 février, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 08 février 2024, se sont réunis, à la salle des fêtes de Flocques, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

Membres		
en exercice	présents	votants
62	39	40

Communes		
Adhérentes	représentées	non représentées
31	25	6

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val) S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) J.C.CAJOT W.LOISEL (S) (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUessin (Criel-sur-mer) T.PAUL (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET C.LEMAITRE (S) (Douvrend-services AEP et ANC) C.ADAM S.QUENEUILLE (S) (Etalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) D.BOULENGER Y.COSSIN (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX (Guerville) M.GUILLER (S) (Les Ifs) M.DUMONCHEL F.HURARD (S) (Londinières) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) V.WIPLIEZ (S) (Melleville) D.LELONG D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) D.BLANCHE J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) M.MENIVAL (S) (Petit-Caux) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) J.M.BEAURAIN F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : J.BLONDEL (Baromesnil) L.LEROY (Douvrend-services AEP et ANC) M.DONA (Etalondes) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) S.DUBUC (Les Ifs) J.LECOURT (Londinières) A.JOIN (Melleville) G.FECAMP (Petit-Caux) J.J DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : M.BORDJI à B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) N.AVISSE-GROUT (Canehan) à M.FROMENTIN

Absent(e)s-Excusé(e)s : C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) F.BOCLET (Bazinval) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-mer) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) E.LANNEL (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) N.CATTEAU E.DEFRETIN (Incheville) P.RECOULES (Melleville) C.RODIER M.RASSE (Millebosc) J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) D.ROCHE (St-Pierre-en-Val) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Malo BIARD

Date de publicité de l'avis de convocation : 08/02/2024

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

N°2024/07

COMMANDE PUBLIQUE – Assainissement Collectif – restructuration de la station d'épuration de Cuverville-sur-Yères – Marché de conception réalisation

Le Président rappelle les problèmes rencontrés sur la station d'épuration de Cuverville-sur-Yères. Compte tenu de la situation sanitaire et de l'urgence des travaux de restructuration de la station et considérant les spécificités techniques de cette opération (continuité de service, disponibilité foncière réduite, milieu récepteur...), le Comité Syndical, par délibération du 14 septembre 2023, a autorisé le Président à engager une procédure restreinte de conception réalisation pour la restructuration de la station.

Le Syndicat a lancé une consultation en procédure adaptée restreinte afin de retenir une entreprise pour effectuer la mission de conception réalisation de restructuration de cette station dans le cadre de la 128^e tranche.

Le marché a été publié au BOAMP le 19/10/2023. La date de remise des candidatures a été fixée au 09/11/2023.

2 candidatures ont été réceptionnées dans le délai imparti et retenus : groupements LHOTELIER EAU HYDRA / VERDI et SADE CGTH/ SOGETI

La demande de remise d'offre a été adressée à ces 2 candidats, le 23/11/2023 et la date limite de remise des offres fixée au 15/01/2024. 2 candidats ont fait parvenir une offre dans le délai imparti : groupements SADE CGTH/ SOGETI et LHOTELIER EAU HYDRA / VERDI

L'audition des candidats dans le cadre de la négociation s'est déroulée le 22/01/2024. La date limite de réponse aux questions a été fixée au 29/01/2024. Une série de questions a de nouveau été posée le 02/02/2024.

Les critères utilisés pour l'analyse des offres sont les suivants : qualité technique 60%, prix 40%.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de retenir l'offre du groupement dont l'offre sera jugée économiquement la plus avantageuse après réponse aux questions, et au terme de l'analyse technique et financière. Différentes techniques sont proposées. Le montant maximum, compte tenu des offres reçues, sera de 400 000 € HT.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

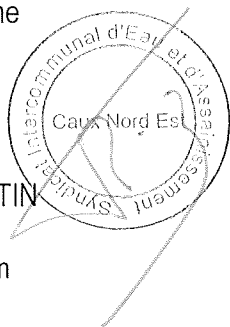
- de **retenir** l'offre du groupement qui sera jugée économiquement la plus avantageuse au terme de l'analyse technique et financière pour effectuer la mission de conception réalisation de restructuration de la station d'épuration de Cuverville-sur-Yères dans le cadre de la 128^e tranche ; Le montant maximum du marché autorisé à la signature est fixé à 400 000 € HT.
- d'**autoriser** Monsieur le Président à signer le marché, ainsi que tout avenant y afférent, à prendre toutes décisions concernant l'exécution et le règlement du marché et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa réalisation,
- d'**autoriser** Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de Seine-Maritime pour l'attribution d'une subvention.

Fait et délibéré le 15 février 2024

Extrait certifié conforme

Le Président

Martial FROMENTIN



Le Secrétaire de Séance

Malo BIARD

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site «Télérecours Citoyens »: www.telerecours

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

SEANCE DU 15 FEVRIER 2024

N°2024/08

COMMANDE PUBLIQUE – EAU POTABLE – Effondrement à proximité sur réservoir surpression de Brunville - demande de subvention

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 15 février, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 08 février 2024, se sont réunis, à la salle des fêtes de Flocques, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	42	44

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	27	6

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val) S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) J.C.CAJOT W.LOISEL (S) (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUessin (Criel-sur-mer) T.PAUL (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET C.LEMAITRE (S) (Douvrend-services AEP et ANC) C.ADAM S.QUENEUILLE (S) (Etalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) D.BOULENGER Y.COSSIN (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX (Guerville) M.GUILLER (S) (Les Ifs) M.DUMONCHEL F.HURARD (S) (Londinières) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) V.WIPLIEZ (S) (Melleville) D.LELONG D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) D.BLANCHE J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) M.MENIVAL (S) (Petit-Caux) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) J.M.BEAURAIN F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : J.BLONDEL (Baromesnil) L.LEROY (Douvrend-services AEP et ANC) M.DONA (Etalondes) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) S.DUBUC (Les Ifs) J.LECOURT (Londinières) A.JOIN (Melleville) G.FECAMP (Petit-Caux) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : M.BORDJI à B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) N.AVISSE-GROUT (Canehan) à M.FROMENTIN

Absent(e)s-Excusé(e)s : C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) F.BOCLET (Bazinval) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-mer) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) E.LANNEL (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) N.CATTEAU E.DEFRETIN (Incheville) P.RECOULES (Melleville) C.RODIER M.RASSE (Millebosc) J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) D.ROCHE (St-Pierre-en-Val) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Malo BIARD

Date de publicité de l'avis de convocation : 08/02/2024

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

N°2024/08

COMMANDE PUBLIQUE – EAU POTABLE – Effondrement de voirie à proximité sur réservoir suppression de Brunville - demande de subvention

Suite à l'effondrement de voirie à proximité du réservoir suppression de Brunville, le bureau d'études Alise Environnement a fourni un devis pour la sécurisation provisoire de l'effondrement et la réalisation de forages.

La sécurisation provisoire de l'effondrement consiste au comblement avant de réaliser des investigations et s'élève à 1 500 €. La Réalisation de forages destructifs estimée à 11 515 € a pour but de déterminer l'origine de l'effondrement, de lever le risque en cas d'absence d'anomalie ou de modifier le périmètre de sécurité lié à l'effondrement.

Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Département de Seine-Maritime à hauteur de 40%.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

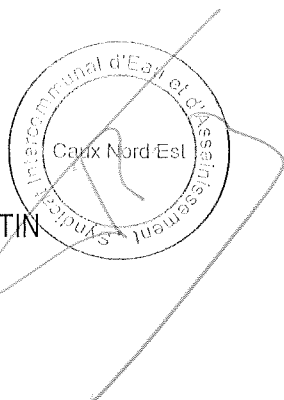
- d'**autoriser** Monsieur le Président à solliciter le Conseil Départemental de Seine-Maritime pour l'attribution d'une subvention pour la sécurisation provisoire de l'effondrement à proximité sur réservoir de Brunville et la réalisation de forages.

Fait et délibéré le 15 février 2024

Extrait certifié conforme

Le Président

Martial FROMENTIN



Le Secrétaire de Séance

Malo BIARD

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site « Télérecours Citoyens » : www.telerecours

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 FEVRIER 2024

N°2024/09

RESSOURCES HUMAINES : Adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-Maritime

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 15 février, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 08 février 2024, se sont réunis, à la salle des fêtes de Flocques, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	42	44

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	27	6

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val) S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) J.C.CAJOT W.LOISEL (S) (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUESSIN (Criel-sur-mer) T.PAUL (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET C.LEMAITRE (S) (Douvrend-services AEP et ANC) C.ADAM S.QUENEUILLE (S) (Etalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) D.BOULENGER Y.COSSIN (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX (Guerville) M.GUILLER (S) (Les Ifs) M.DUMONCHEL F.HURARD (S) (Londinières) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) V.WIPLIEZ (S) (Melleville) D.LELONG D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) D.BLANCHE J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) M.MENIVAL (S) (Petit-Caux) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) J.M.BEAURAIN F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : J.BLONDEL (Baromesnil) L.LEROY (Douvrend-services AEP et ANC) M.DONA (Etalondes) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) S.DUBUC (Les Ifs) J.LECOURT (Londinières) A.JOIN (Melleville) G.FECAMP (Petit-Caux) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : M.BORDJI à B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) N.AVISSE-GROUT (Canehan) à M.FROMENTIN

Absent(e)s-Excusé(e)s : C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) F.BOCLET (Bazinval) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-mer) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) E.LANNEL (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) N.CATTEAU E.DEFRETIN (Incheville) P.RECOULES (Melleville) C.RODIER M.RASSE (Millebosc) J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) D.ROCHE (St-Pierre-en-Val) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Malo BIARD

Date de publicité de l'avis de convocation : 08/02/2024

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

N°2024/09

RESSOURCES HUMAINES : Adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-Maritime

Le Centre de Gestion de la Seine-Maritime (CdG 76) assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Notamment, il lui revient d'organiser les concours et examens professionnels, de gérer la bourse de l'emploi (www.emploi-territorial.fr) ou encore d'assurer le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique paritaire), etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CdG 76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par l'exercice d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CdG 76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) dans les conditions précisées dans la convention-cadre.

Il est rappelé que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

Le Président propose au Comité Syndical de prendre connaissance du dossier remis par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

L'adhésion du Syndicat aux missions optionnelles prend fin au 31/12/2023.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

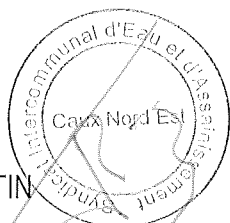
- **d'adhérer** de nouveau à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.
- **d'autoriser** le Président à signer les actes subséquents (convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaires de demande de mission, devis, etc.) .

Fait et délibéré le 15 février 2024

Extrait certifié conforme

Le Président

Martial FROMENTIN



Le Secrétaire de Séance

Malo BIARD

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site «Télérecours Citoyens »: www.telerecours

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 15 FEVRIER 2024

N°2024/10

ADMINISTRATION GENERALE Délégations – Vice-Président

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 15 février, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 08 février 2024, se sont réunis, à la salle des fêtes de Flocques, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	42	44

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	27	6

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val) S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) J.C.CAJOT W.LOISEL (S) (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUESSIN (Criel-sur-mer) T.PAUL (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET C.LEMAITRE (S) (Douvrend-services AEP et ANC) C.ADAM S.QUENEUILLE (S) (Etalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) D.BOULENGER Y.COSSIN (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX (Guerville) M.GUILLER (S) (Les Ifs) M.DUMONCHEL F.HURARD (S) (Londinières) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) V.WIPLIEZ (S) (Melleville) D.LELONG D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) D.BLANCHE J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) M.MENIVAL (S) (Petit-Caux) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) J.M.BEAURAIN F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : J.BLONDEL (Baromesnil) L.LEROY (Douvrend-services AEP et ANC) M.DONA (Etalondes) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) S.DUBUC (Les Ifs) J.LECOURT (Londinières) A.JOIN (Melleville) G.FECAMP (Petit-Caux) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : M.BORDJI à B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) N.AVISSE-GROUT (Canehan) à M.FROMENTIN

Absent(e)s-Excusé(e)s : C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) F.BOCLET (Bazinval) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-mer) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) E.LANNEL (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) N.CATTEAU E.DEFRETIN (Incheville) P.RECOULES (Melleville) C.RODIER M.RASSE (Millebosc) J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) D.ROCHE (St-Pierre-en-Val) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Malo BIARD

Date de publicité de l'avis de convocation : 08/02/2024

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

N°2024/10

ADMINISTRATION GENERALE Délégations – Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-21, L. 2122-18 et L. 5211-2

Vu la délibération en date du 22 juillet 2020 fixant le nombre de Vice-Présidents à 2 ;

Vu la délibération en date du 22 juillet 2020 portant élection des Vice-Présidents ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2020 portant délégation de fonctions au 1^{er} Vice-Président ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2023 portant retrait des délégations de fonctions accordées au 1^{er} Vice-Président ;

Le Comité Syndical, par délibération en date du 22 juillet 2020, a élu M. Dany LELONG en qualité de 1^{er} Vice-Président du Syndicat.

Par arrêté du 29 juillet 2020, Monsieur le Président a accordé délégation de fonctions au 1^{er} Vice-Président concernant le domaine suivant : eau potable.

Par arrêté du 22 décembre 2023, Monsieur le Président a retiré, à compter du 1^{er} janvier 2024, l'ensemble des délégations de fonctions qu'il avait accordées au 1^{er} Vice-Président.

Conformément à l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités territoriales, applicable aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du même Code, lorsque le Président a retiré les délégations qu'il avait données à un Vice-Président, le Comité Syndical doit se prononcer sur le maintien du Vice-Président dans ses fonctions.

Par conséquent, il est demandé au Comité Syndical de se prononcer pour ou contre le maintien de M. Dany LELONG dans ses fonctions de Vice-Président du syndicat.

Les modalités de vote sont les suivantes :

- Le vote « POUR LE MAINTIEN » : Il est maintenu dans ses fonctions de Vice-Président
- Le vote « CONTRE LE MAINTIEN » : Il perd sa qualité de Vice-Président.

Le vote a lieu au scrutin public

1^{er} tour - Résultats :

- Pour le maintien : 1 voix
- Contre le maintien : 19 voix
- Abstentions : 24.

Le Comité Syndical, après avoir voté, au scrutin public, décide de :

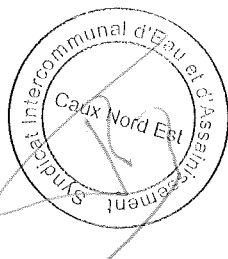
- **ne pas maintenir** M. Dany LELONG dans ses fonctions de 1^{er} Vice-Président du Syndicat.

Fait et délibéré le 15 février 2024

Extrait certifié conforme

Le Président

Martial FROMENTIN



Le Secrétaire de Séance

Malo BIARD

Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site « Télérecours Citoyens » : www.telerecours

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

SEANCE DU 15 FEVRIER 2024

N°2024/11

ADMINISTRATION GENERALE – maintien du nombre de Vice-Présidents

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 15 février, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 08 février 2024, se sont réunis, à la salle des fêtes de Flocques, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	42	44

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	27	6

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val) S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) J.C.CAJOT W.LOISEL (S) (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUESSIN (Criel-sur-mer) T.PAUL (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET C.LEMAITRE (S) (Douvrend-services AEP et ANC) C.ADAM S.QUENEUILLE (S) (Etalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) D.BOULENGER Y.COSSIN (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX (Guerville) M.GUILLER (S) (Les Ifs) M.DUMONCHEL F.HURARD (S) (Londinières) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) V.WIPLIEZ (S) (Melleville) D.LELONG D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) D.BLANCHE J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) M.MENIVAL (S) (Petit-Caux) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) J.M.BEAURAIN F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : J.BLONDEL (Baromesnil) L.LEROY (Douvrend-services AEP et ANC) M.DONA (Etalondes) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) S.DUBUC (Les Ifs) J.LECOURT (Londinières) A.JOIN (Melleville) G.FECAMP (Petit-Caux) J.J.DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : M.BORDJI à B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) N.AVISSE-GROUT (Canehan) à M.FROMENTIN

Absent(e)s-Excusé(e)s : C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) F.BOCLET (Bazinval) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-mer) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) E.LANNEL (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) N.CATTEAU E.DEFRETIN (Incheville) P.RECOULES (Melleville) C.RODIER M.RASSE (Millebosc) J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) D.ROCHE (St-Pierre-en-Val) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Malo BIARD

Date de publicité de l'avis de convocation : 08/02/2024

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT CAUX NORD EST

91, Rue de la Libération - 76910 CRIEL SUR MER

syndicat.cne@orange.fr

N°2024/11

ADMINISTRATION GENERALE – maintien du nombre de Vice-Présidents

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-21, L. 2122-18 et L. 5211-2
Vu la délibération en date du 22 juillet 2020 fixant le nombre de Vice-Présidents à 2 ;

Par délibération du 22 juillet 2024, le Comité syndical a fixé à 2 (deux) le nombre de Vice-Présidents du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Caux Nord Est.

Le Comité Syndical a décidé, ce jour, de ne pas maintenir le 1^{er} Vice-Président dans ses fonctions. Il convient de maintenir ou réduire le nombre de postes de Vice-Présidents.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide, par 42 voix pour et 2 abstentions :

- **de maintenir** le nombre de postes de Vice-Présidents à deux.

Fait et délibéré le 15 février 2024

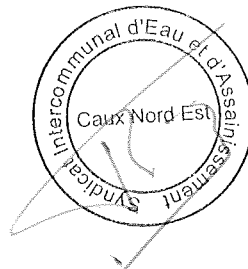
Extrait certifié conforme

Le Président

Le Secrétaire de Séance

Martial FROMENTIN

Malo BIARD



Acte certifié exécutoire en application

Réception en préfecture :

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par courrier ou par le site « Télérecours Citoyens » : www.telerecours